



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20220706 -03

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 15
- votants = 19

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 29 juin 2022.

**Présents : 15**

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine (suppléante de THEBAUD Michel), CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 4**

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, DELANDE Claire à AYROLES Francis, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel, RANOUIL Philippe à LAVERGNE-AZARD Loïc.

**Absents dont excusés : 5**

BES Didier, BOUCHEZ Murielle, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

**OBJET : Convention de partenariat – Financement Etude Effacement seuil Pont de Rhodes (Cantal) dans le cadre du programme OPEN RIVERS 2022**

Vu la Loi climat et résilience et plus particulièrement la suppression des aides publiques pour le financement des effacements de seuils,

La fondation Arcadia a souhaité s'impliquer dans la restauration des cours d'eau et a créé le programme Open Rivers (fonds privés) en octobre 2021, qui finance jusqu'en 2026/2027 de nombreux projets d'effacements de petits ouvrages (travaux et études) en Europe aux conditions suivantes :

- hauteur de l'obstacle maximum 2 mètres (une évolution de ce critère est possible durant l'année)
- les travaux d'effacement seront achevés au bout d'un an ;
- des gains écologiques importants et des gestionnaires locaux qui approuvent le projet.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'une demande de financement pour l'étude d'un effacement d'un ouvrage sur la Commune de SIRAN (Cantal) a été déposée et retenue.

Cette opération concerne le seuil du Moulin de Pont de Rhodes, situé sur le bassin versant de la Cère plus précisément sur le sous bassin du ruisseau de l'Escalmels et cet ouvrage barre la Ressègue, affluent majeur de l'Escalmels en rive droite. Il se situe dans une zone Natura 2000 et abrite une population de Moule perlière.

Sa destruction effective par travaux serait un gain écologique important pour la rivière et pourrait permettre la mise en connexion de deux populations de moules perlières, ce qui est devenu très rare dans notre région et en France.



Cet éventuel effacement nécessitera une opération de déplacement des individus qui se trouvent à proximité immédiate du seuil et dans la zone d'influence des travaux. Cette opération peut aussi être envisagée progressivement en surveillant de près la situation des individus implantés plus loin du seuil.

Une étude permettant d'avancer sur ce projet, estimée à 12 000,00 euros TTC serait financée à 100 % par ces fonds.

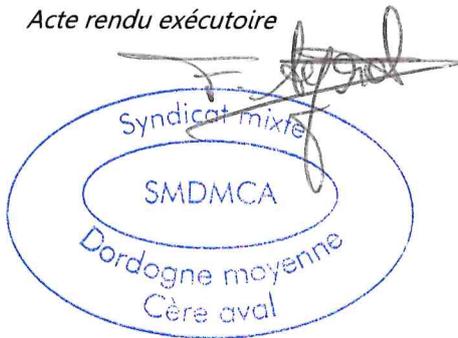
La signature d'une convention de partenariat doit être signée entre les parties afin d'établir les obligations de chacun.

Après avoir oui l'exposé de monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide l'opération telle que définie ci-dessus,
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier (marchés, autorisations, conventions, ...).

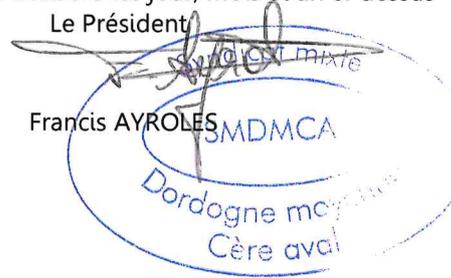
*Publié et notifié le*

*Acte rendu exécutoire*



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président

Francis AYROLES



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*